



PARIS
25 MAI 2022
NUMÉRO // 33

JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL



**REMISE DES
ATTESTATIONS
ET DES BADGES**
aux délégués du District.



FFF

www.district75foot.fff.fr



@d75foot

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI
de 10h à 13h et de 14h à 18h
6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS
Téléphone : 01 88 61 98 40
secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités
Informations
Formations
Procès verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV Commission d'Organisation des Compétitions du 24 mai 2022

LA REMISE des ATTESTATIONS et des BADGES

Ce **lundi 23 mai 2022**, à 19h, dans les locaux du district a eu lieu la remise des attestations et des badges aux délégués officiels.

Le Président Philippe SURMON remercie cette première promotion.
Puis, le président de la CDPME Ezzeddine Masmoudi est heureux de remettre à chacun des délégués les attributs de la fonction.

Ces délégués, ayant suivi une formation le 2 avril 2022, officieront sur les prochains matchs et sur les finales des coupes départementales du 11 et 12 juin 2022.

Un pot a été organisé à la fin de la cérémonie.

Félicitations pour leur investissement au sein du district !



LA REMISE des ECUSSENS aux NOUVEAUX ARBITRES

Ce **jeudi 19 mai** 2022 a eu lieu la remise des écussons pour les nouveaux arbitres du District de Paris.

Réunis dans les locaux du District, nos jeunes arbitres ont pu participer à la cérémonie de remise des écussons qui font d'eux des arbitres officiels représentant le District 75.

Accompagnés des mots du Président du District et des membres de la CDA, les arbitres issus de la même session de formation se sont retrouvés autour d'un buffet pour partager un instant convivial.

Merci à la CDA pour avoir formé nos arbitres de demain.





UEFA
CHAMPIONS
LEAGUE®

La finale de la Ligue des Champions qui opposera :

LIVERPOOL vs REAL DE MADRID se déroulera le samedi 28 mai à 21h00 au Stade de France.

En partenariat avec l'UEFA, la FFF et la ville de Paris, le District 75 organise des animations sur le parvis de l'hôtel de ville.

Au programme :

JEUDI 26 MAI 2022

12H 15H	Association Jeunes
15H 17H	Futnet

VENREDI 27 MAI 2022

11H 17H	Paris Sportives
------------	--------------------

SAMEDI 28 MAI 2022

10H45 12H45	Foot en marchant
15H 17H	U8 et U9



SAMEDI 11 JUIN

FINALES DES COUPES

DEPARTEMENTALES DE PARIS

FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 1- 9H30 FINALE U 11 F	PARIS FC OU SALESIEENNE	P. ANGES OU SOLITAIRES
TERRAIN 2- 9H30 FINALE U 13 F	SOLITAIRES OU SALESIEENNE	PARIS FC OU POUCHET
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 5- 9H45 FINALE U 10	PARIS FC OU ESP 19	P. ALESIA OU PUC
TERRAIN 6- 9H45 FINALE U 11	ES 16 OU SOLITAIRES	ESP PARIS 19 OU PARIS FC
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 3- 10H00 FINALE U 12	SALESIEENNE OU PUC	PARIS 13 ATLETICO OU PARIS FC
TERRAIN 4- 10H00 FINALE U 13	PARIS FC OU PARIS ALESIA	ES 16 OU SOLITAIRES
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
FINALE U 15 F TERRAIN 1- 11H00	PARIS FC OU SALESIEENNE	PARIS 13 ATLETICO OU COURONNES
TERRAIN 2- 11H00 FINALE U 18 F	PARIS 13 ATLETICO OU COURONNES	PARIS FC OU ES 16

**STADE JULES LADOUMEGUE
75019 PORTE DE PANTIN**

SAMEDI 11 JUIN

FINALES DES COUPES

DEPARTEMENTALES DE PARIS

FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 3- 14H00 FINALE SENIORS F à 7	PUC	OL MONTMARTRE
TERRAIN 4- 14H00 FINALE AM SENIORS F à 7	PARIS ARC EN CIEL	CA PARIS 4
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 1- 13H00 FINALE U 14	PARIS FC	PARIS 13 ATLETICO
TERRAIN 2- 13H15 FINALE U 14 AMITIE	PARIS ALESIA FC 2	PARIS 13 ATLETICO 3
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
FINALE LOISIR/ENTR TERRAIN 1- 15H00	PARIS XIII ES	US BRETONS PARIS
TERRAIN 2- 15H15 FINALE U 16 AMITIE	SALESIENNE 2	CFFP 2
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
TERRAIN 1- 17H00 FINALE SENIORS F	PARIS FC 2	PUC OU CA PARIS 2
TERRAIN 2- 17H15 FINALE U 16	PARIS 13 ATLETICO 2	SALESIENNE

**STADE JULES LADOUMEGUE
75019 PORTE DE PANTIN**

DIMANCHE 12 JUIN

FINALES DES COUPES

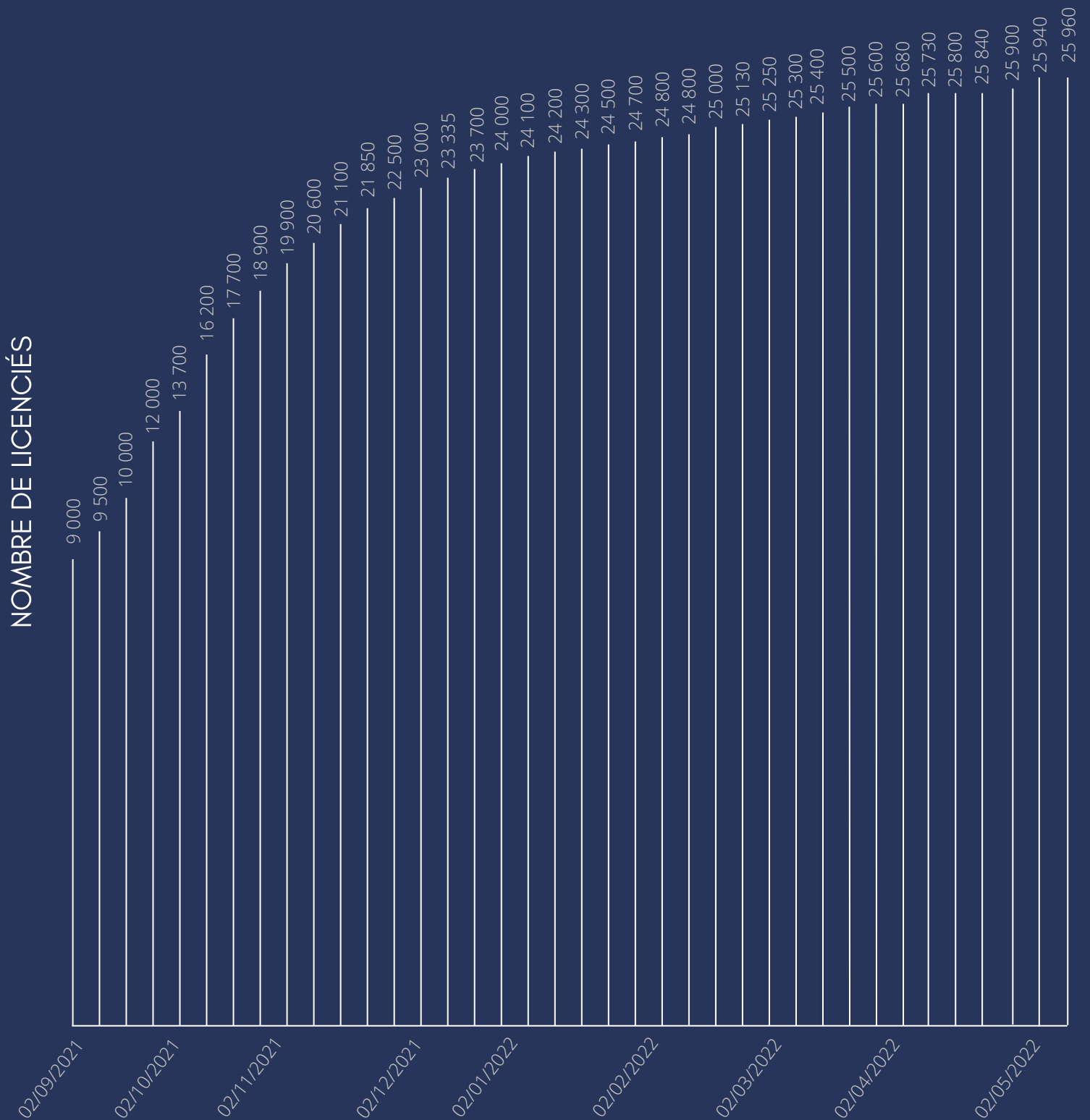
DEPARTEMENTALES DE PARIS

FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
FINALE CDM TERRAIN 1- 9H30	SOLITAIRES OFC	SUISSE PARIS OU CASTENHEIRA
FINALE ANCIENS TERRAIN 2- 10H00	ESP PARIS 19	PARIS 15 O
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
FINALE U 20 TERRAIN 1- 13H00	AF PARIS 18	PITRAY OLIER PARIS
FINALE SENIORS AMITIE TERRAIN 2- 13H00	PARIS 13 ATLETICO 3	SALESIENNE 2
FINALES 75	RECEVANT	VISITEUR
FINALE SENIORS TERRAIN 1- 15H00	CA PARIS	PARIS 13 ATLETICO 2
FINALE U 18 TERRAIN 2- 15H00	PARIS 13 ATLETICO	CA PARIS

**STADE JULES LADOUMEGUE
75019 PORTE DE PANTIN**

NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.



25 969

ANNONCES RECRUTEMENT



Paris Pouchet XVII recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.
Pour en savoir plus : 551469@piff.fr ou au 06.60.12.70.81



L'Académie Football Paris 18 recrute un médiateur insertion jeunesse (F/H).
Pour en savoir plus : academiefotballparis18@gmail.com ou au 01.58.20.14.84



FC Paris Arc-En-Ciel recrute un(e) coach et un(e) coach adjoint(e).
Pour en savoir plus : dir.sport.fcpaec@gmail.com



Les Enfants de la Goutte D'Or recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.
Pour en savoir plus : 537678@piff.fr ou au 01.42.55.21.69

2022/2023

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
SI VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX MEMBRES
POUR LA SAISON**

secretariat@district75foot.fff.fr



LYCÉE FRANÇOIS VILLON

À PARIS (75014)

CHASE ARBITRE

**Classe à Horaires Aménagés Sport d'Excellence*

INSCRIVEZ-VOUS !

RENTRÉE 2022/2023

POUR LES CLASSES DE 2ND & 3E

CONTACTEZ NOUS

01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr



@d75foot




**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHASE ARBITRE

DE NOUVELLES INFORMATIONS

De nouvelles informations concernant la Classe à Horaires Aménagés Arbitre.

La classe ouvrira dans le lycée François Villon dans le 14^e arrondissement de Paris, dès la rentrée prochaine. Cette formation sera destinée aux élèves qui entreront en 3^{ème} et en 2^{nde} à la rentrée 2022/2023.

Les futurs élèves de cette CHASE Arbitres seront regroupés avec des élèves d'autres CHASE de l'établissement.

Ils bénéficieront d'un emploi du temps aménagé avec 3 après-midi par semaine de cours sur l'arbitrage. Le mardi et le jeudi, les élèves suivront des cours théoriques sur l'arbitrage. Et le mercredi, les élèves iront arbitrer les matchs de l'UNSS.

La CHASE Arbitre est une belle opportunité pour les élèves souhaitant évoluer dans un milieu sportif et progresser au niveau de l'arbitrage.

La clôture des inscriptions est mi-mai.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez nous contacter au plus vite via le mail du secrétariat secretariat@district75foot.fff.fr ou par téléphone (01 88 61 98 41).





EXTRANET.LPIFF.FR

DEMANDE D'ENGAGEMENT, AVANT LE 31/05/2022

Sur votre plateforme Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : **extranet.lpiff.fr**, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

1 ENGAGEMENTS

Permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11.

2 DONNÉES DES CLUBS

Permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé).

3 EXPORT PDF

Permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé.

4 CLÔTURE

Étape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier.

Pour vous accompagner dans ce changement, une vidéo, accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2022/2023 est à remplir en ligne au plus tard le **31 mai 2022** et sera **validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements à la Ligue.**





AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DISPOSITIF CLUBS « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE ANS 2022/2023

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS POUR LA SAISON 2022/2023 EST LANCÉE

La Fédération relance pour la 4^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 action(s) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme Le Compte Asso (le code à insérer dans « Compte Asso » pour notre Région est le 1130) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php>

Conditions de financement :

Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022.

Retrouvez les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles ici :

https://fffwaad-my.sharepoint.com/personal/mferri_fff_fr/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fmferri%5Ffff%5Ffr%2FDocuments%2FNotes%20de%20cadrage%5FFFF%5FANS&ga=1

Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, contact mail :

Campagne-ans@fff.fr

ARTICLE 11.

LES OBLIGATIONS

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DES CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin

au 15 juillet



HORS PÉRIODE

du 16 juillet

au 31 janvier



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021) :

DISCIPLINE

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées cidessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

EDUCATEURS ET EDUCATRICES

PROCHAINES FORMATIONS

MAI

Module éducateur U9 :

- 26/05/2022 au 27/05/2022 : U9 - Module 7-8 ans.

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U9>

Module éducateur U11 :

- 30/05/2022 au 31/05/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11>

Certification CFF1 - CFF2- CFF3 :

- [04/06/2022](#)

FICHE D'INSCRIPTION :

[LPIFF_CFF&Modules_Fiche d'inscription-S21-22_district 75_PASS VACCINAL.pdf \(alcuin.com\)](#)

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite. Les places sont limitées.

COMISSIONS DE LA SEMAINE

PROCÈS VERBAUX

- Commission d'organisation des Compétitions du 24 mai 2022





Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/05/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH - Éric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNAT ANCIENS

Anciens + 45 ans : Match n° 23931841 PARIS 19 ESP. 2 / DOUZIEME CA du 08/05/22

Après deux appels de feuille de match restés infructueux.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de PARIS 19 ESP. (-1 point) en vertu de l'article 40.1 du RSG district 75 pour défaut d'une obligation administrative (non-envoi de la feuille de match) sur le score de (0/3) en faveur de DOUZIEME CA et inflige une amende de 50 € au club de l'Espérance Paris 19 (cf annexe financière)

JEUNES**U14**

Match n°U14 D2.A : Match n° 23404533 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATELICO 3 du 07/05/22

Après deux appels de feuille de match restés infructueux.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Championnet (-1 point) en vertu de l'article 40.1 du RSG district 75 pour défaut d'une obligation administrative (non-envoi de la feuille de match) sur le score de (0/7) l'équipe 3 de PARIS 13 ATELICO conservant l'acquisition des buts marqués pendant la partie et inflige une amende de 50 € au club de Championnet (cf annexe financière)

U18

Match n° 23965511 PITRAY OLIER PARIS 4 / PETITS ANGES PARIS 2 D3.C du 18/05/22

Lecture de la FMI ; match non joué absence du club visiteur (Petits anges)

Hors de la présence de MM. CHERUBIN et SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de PETITS ANGES PARIS et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

DIVERS TOUTES CATEGORIES**HORAIRES OFFICIELS**

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES**1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :**

U14 D4.A : Match n° 23930321 CHANTIERS PARIS UA 2 / SEIZIEME ES 4 du 21/05/22

U16 D2.B : Match n° 23434451 CHAMPIONNET SPORTS / ANTILLAIS PARIS 19 du 22/05/22

U16 D3.A : Match n° 23434533 CFF PARIS 3 / J.A.M. du 22/05/22

2^{ème} ET DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U18 D3.A : Match n° 23965329 CHANTIERS UA / BON CONSEIL 2 du 15/05/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)
RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)
MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)
US SPEALS (PV du 09/11/21)
PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)
PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)
EFE SPORT 2 (PV du 17/05/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)
PARIS 15 AC (PV du 26/04/22)
SUISSES DE PARIS 2 (PV du 26/04/22)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)
FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)
PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)
ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)
ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)
ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)
ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)
ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)
CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)
CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)
ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)
ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)
FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)
RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)
ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)
PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)
PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)
PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

FINALISTES : **PARIS CA / PARIS 13 ATLETICO 2**

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 / SALESIENNE DE PARIS 2**

COUPE 75 CDM

FINALISTES : **P.U.C. / CASTANHEIRA PARIS** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

COUPE 75 SENIORS Féminines

FINALISTES : **PARIS FC 2 / (P.U.C. ou PARIS CA 2)** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

COUPE 75 U20

FINALISTES : **AF PARIS 18 / PITRAY OLIER PARIS**

COUPE 75 U18

FINALISTES : **PARIS CA / PARIS 13 ATLETICO** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

COUPE 75 U16

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 / SALESIENNE DE PARIS**

COUPE 75 U16 Amitié

FINALISTES : **SALESIENNE DE PARIS 2 / CFF PARIS 2** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

COUPE 75 U14

FINALISTES : **PARIS FC / PARIS 13 ATLETICO**

COUPE 75 U14 Amitié

FINALISTES : **PARIS ALESIA FC 2 / PARIS 13 ATLETICO 3**

COUPE 75 Anciens

FINALISTES : **ESPERANCE PARIS 19 / PARIS 15 O.** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM

FINALISTES : **BRETONS PARIS / PARIS XIII ES** sous réserves d'éventuelles procédures en cours.